



J'ai besoin de conseils pour résoudre mon problème

Par **noursodre**, le **16/08/2011** à **12:53**

Bonjour, voici ma situation :

Depuis bientôt 3 ans (au 16/09/11) je travaille dans une boutique en temps que vendeuse, la société qui m'a passé responsable de cette boutique en décembre 2010 en me faisant un avenant.

En date du 23.07.11 ils ont décidé de fermer définitivement celle-ci pour ouvrir un stand dans les Galeries Lafayette du centre commercial ou je travaille.

La veille de l'ouverture de ce stand, ma responsable réseau m'a apporté: un nouveau contrat / une fiche de description de poste / un avenant à mon 1er contrat (celui du 16/08/2008 de vendeuse) / une convention de transfert.

J'apprends donc que tout en restant dans la même enseigne je change de société, et donc de convention collective.

- Le contrat passe de cadre à agent de maîtrise.
- Le statut passe de responsable de boutique à responsable corners grands magasins.
- Le salaire proposé est de 1770€ hors selon le niveau V échelon 2 inscrit sur ce contrat, le minima prévu par la CC correspondante est de 2328€.
- Sur l'avenant ainsi que sur la convention de transfert ils n'ont pas été capable de mettre les bonnes dates d'entrée dans l'entreprise.

Je n'ai bien évidemment rien signé de tout ce qui m'a été remis.

J'ai l'impression que tout à été fait dans l'urgence, je n'ai eu aucunes propositions de reclassement, aucuns choix de boutiques susceptibles de m'intéresser, d'office ils ont considérés que je partais sur le stand.

Le lendemain de la remise de ces papiers j'ai du me rendre sur le stand pour faire les préparatifs de l'ouverture, le soir en rentrant chez moi j'ai fait un malaise, je suis donc allé voir le médecin qui m'a arrêté jusqu'à ce dimanche (21/08/11).

J'ai envoyé une LRAR en leurs citant la totalité de tout les problèmes de ces papiers, ainsi que mon refus de toutes ces modifications, après avoir contacté l'inspection du travail il s'avère que cela constitue une modification substentielle de mon contrat de travail.

Le courrier à été envoyé le 29/07/11, à ce jour le 16/08/11 je n'ai toujours pas de réponse de leur part.

Je vais me retrouver en fin d'arrêt et il m'est impossible d'imaginé retourner travailler là bas, je souhaite donc faire un référé ou bien aller aux prud'hommes mais je ne sais pas comment faire et quoi faire entre les deux.

Le mois d'août n'est pas propice à la recherche d'emploi, ça redémarre en septembre, je souhaite retrouver un emploi rapidement et pas rester sans rien faire.

Pouvez-vous m'aider ?

Merci.

Par **P.M.**, le **16/08/2011** à **20:34**

Bonjour,

Vous pourriez envoyer un nouveau courrier recommandé avec AR à l'employeur en lui demandant ce que vous devez faire lors de votre reprise puisqu'il n'a pas daigné vous répondre au précédent...

Vous pourriez envisager de prendre acte de la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur ou plutôt démissionner en respectant le préavis mais en exposant vos griefs à nouveau dans votre lettre tout en saisissant le Conseil de Prud'Hommes en référé si le salaire correspondant à votre contrat de travail ne vous est pas versé...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale, voire d'un avocat spécialiste...